



**Présentation du dispositif de VALIDATION D'ETUDES SUPERIEURES (V.E.S.)
Selon les articles R 613-32 à R 613-37 du code de l'éducation
A L'UNIVERSITE PAUL VALÉRY MONTPELLIER III**

La V.E.S. s'applique à tout diplôme national délivré par un établissement d'Enseignement Supérieur

1) L'accueil, l'information, le conseil, l'orientation afin de déterminer la cohérence de la demande au regard du diplôme postulé.

Un entretien téléphonique ou sur rendez-vous peut être proposé. Vous pouvez formuler votre demande par email vae@univ-montp3.fr ou vap@univ-montp3.fr

2) Le dossier de positionnement V.E.S. comprend une liste des documents à produire, en page 3.

Il est accompagné du règlement de la prestation et de nombreux documents qui vous aideront à formuler votre demande.

3) L'avis d'expert

Après une étude de la recevabilité, votre demande est présentée à l'enseignant responsable du diplôme postulé pour avis ; vous êtes ensuite informé de l'avis recueilli. Un avis favorable vous engagera par :

- votre inscription à l'université au diplôme postulé,
- le règlement des droits d'inscription à l'Université Paul Valéry,

Un avis défavorable vous invitera à reconsidérer votre projet.

4) La Validation

La V.E.S. permet d'obtenir **tout ou partie** d'un diplôme national universitaire.

Selon l'avis de l'enseignant responsable et votre décision de poursuivre ou non la procédure, vous vous présentez devant un jury V.E.S. pour un entretien, sur convocation. Suite à cet entretien, le jury délibère et décide d'une validation totale, partielle ou nulle du diplôme.

La décision est entérinée par le chef d'établissement ou son représentant légal.

5) Le tarif

100 € + droits d'inscription à l'Université.